



Parrainage

CHF 1'000.-

Devenez notre partenaire et bénéficiez de :

- Mention sur le site internet : www.aprts.ch
- Certificat de parrain de la truffière didactique et de compagnon de la truffe vaudoise
- Mention sur le panneau de présentation de la truffière didactique
- Invitation à une manifestation annuelle

Informations sur le partenariat

Le parrain est une personne physique.

Le partenariat n'est pas limité dans le temps.

Le parrain est informé régulièrement des activités de l'APRTS.